

## Session de Printemps de la Section 3 du Comité National de la Recherche Scientifique

23-24 mai 2022

**Présents :** Jean-Marie George (Président) ; Ricardo Lobo (Secrétaire Scientifique) ; Maria Chamarro (Bureau) ; Johann Coraux (Bureau) ; Isabelle Philip (Bureau) ; Christopher Bauerle ; Emmanuel Beraudo ; Stéphane Berciaud ; Michele Casula ; Marcello Civelli ; Audrey Cottet ; Sophie de Brion ; Abdeslem Fnidiki ; Sylvie Hebert ; Aurélien Manchon ; Ivan Maksimovic ; François Parmentier ; Cédric Robert ; Céline Roux-Byl ; João Sampaio ;

**Excusé, présent par zoom pour les évaluations :** Fausto Sirotti

**Assistante administrative :** Danuta Dufurat-Chabrière

### Fonctionnement et Positionnement de la Section

**Chaires professeur junior CNRS** – L'INP a fléché trois chaires juniors en 2022. Quelques membres de la commission ont été contactés pour participer aux jurys. La commission n'a pas une position officielle sur la participation des membres aux jurys CPJ. Chaque membre décide individuellement de sa participation à un jury.

**Retour sur les concours** – Le jury d'admission a entériné le classement proposé par la section 3 (jury d'admissibilité) pour les candidats sélectionnés lors du concours 2022. Seul un candidat sélectionné sur la liste complémentaire a été retiré car sélectionné par une autre section sur la liste principale.

**HCERES** – La commission a proposé des noms pour l'évaluation du CHREA et de l'IPCMS (laboratoires attachés à la section 3 concernés cette année). En règle générale, la commission ne participera aux évaluations HCERES que si elles incluent une visite sur place.

**Primes** – En l'absence d'informations précises sur les modes d'attribution du nouveau régime de primes (texte pas encore voté par le CT au moment de la session de printemps), la section a décidé de ne pas prendre en charge pour cette année l'évaluation et le classement de la composante C3 du RIPEC. Pour rappel, un nouveau décret modifie le système de primes, avec des primes (C1) statutaires liées au grade, (C2) associées à la fonction ou à des prix scientifiques (attribuées automatiquement) et une composante (C3) attribuée sur demande et de façon sélective sur des critères d'excellence scientifique, d'implication dans des tâches d'intérêt scientifiques, etc. L'objectif annoncé par le CNRS est de parvenir progressivement à une proportion de 55% du personnel pouvant bénéficier d'une prime C3 en 2027. Le montant devrait être de 3500 Euros /an sur 3 ans avec une année de césure à l'issue de la période avant de pouvoir candidater de nouveau.

**Concours 2023** – Suite à un changement du décret qui dicte les règles des concours, nous sommes désormais autorisés à sélectionner les candidats à auditionner pour les concours DR2 (jusqu'à 2022 nous ne pouvions le faire que pour les postes de CRCN). La section 3 a décidé de faire cette sélection des candidats DR2 à auditionner dès le concours 2023. L'objectif est de pouvoir allonger le temps de présentation et de discussion avec les candidats sélectionnés pour une audition en session plénière.

## Concours Handicap

Une partie de la commission a auditionné une candidate pour un poste CR en concours handicap. En vue de l'excellence de la candidate la commission a retenu sa candidature qui sera ensuite examinée en commission d'interclassement.

## Évaluation à vague

La section a évalué les dossiers à vague de 34 chercheurs (vague C), et 1 dossier suite à un avis différé. Elle a rendu :

- 34 avis favorables
- 1 avis différé pour absence de rapport (vague C).

## Éméritats, Rattachement à la CID 50, GDR

**Éméritats** – 5 nouvelles demandes ; 3 demandes de renouvellement. Avis très favorables pour toutes les demandes.

**Rattachement à la CID 50** – Deux demandes. Avis favorable.

**GDR MatEPI** – Avis très favorable.

## Présentation du LPT

La section a échangé en visio-conférence avec Nicolas Destainville et Fabien Alet du Laboratoire de Physique Théorique, Toulouse dans le cadre du changement de direction du laboratoire. Nicolas Destainville et Fabien Allet ont présenté leur laboratoire. L'exposé a été suivi d'un échange avec la section.

### Intervention INP

Thierry Dauxois (directeur) et Frédéric Petroff (DAS 1C – matière condensée) se sont prêtés à une séance de questions et réponses, sur différents thèmes couvrant la politique de recrutement du CNRS et le déroulement des concours.

Ils ont présenté un bilan sur le recrutement global au CNRS. En moyenne un recrutement CRCN dans les sections de l'INP intervenait 5,6 ans après la thèse (5,3 ans en section 3). Thierry Dauxois souligne les conséquences fortes que ce délai avant recrutement implique aux yeux de

l'INP, en termes d'attractivité notamment. La direction insiste en outre sur la nécessité de promouvoir la diversité, notamment de genre.

L'âge moyen du passage DR2 se situe entre 45 et 46 ans en section 3.

25 postes étaient réservés cette année pour des CPJ, en plus des postes CRCN. Les CPJ, cette année, ont couvert des thématiques émergentes ou qui nécessitaient d'être renforcées en France. Le recrutement est fait par un jury *ad hoc* pour chaque CPJ. Des profils CPJ sans thématique précis, à périmètre large, ne semblent pas à l'ordre du jour.

Concernant les concours CRCN et DR2, un changement de décret autorise à présent de faire une sélection des candidats à auditionner pour les deux concours CRCN et DR2 (seulement pour le CRCN jusqu'à présent). Par ailleurs, un nouvel échelon a été créé pour CRHC. Enfin, le nombre de postes DRCE 1 et 2 augmentera dans le futur.